



SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

TERRITOIRE DE LA DROME DES COLLINES

Année 2019


Rapport d'activité

SOMMAIRE

1- CONTEXTE GENERAL.....	4
2- PRESENTATION DU TERRITOIRE DE LA DROME DES COLLINES	4
2.1 PERIMETRE DU TERRITOIRE	4
2.2 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS	4
2.2.1 Réseaux à fonctionnement à la demande.....	4
2.2.2 Réseau de BREN	5
2.2.3 Réseau DE CHAVANNES	5
2.2.4 Réseau de CREPOL.....	5
2.2.5 Réseau de MARGES DOUBLIS.....	5
2.2.6 Réseau de MARGES PANGON	5
2.2.7 Réseau de St Donat sur L'herbasse	6
3- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2019	6
3.1 ORIGINE DE L'EAU	6
3.2 VENTE D'EAU.....	7
3.3 RENDEMENT DU RESEAU	8
3.4 CONSOMMATION ENERGETIQUE	8
4- SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES.....	9
4.1 SECURITE PUBLIQUE	9
4.2 CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE	9
4.3 CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS-PRESSION.....	9
5- TRAVAUX DE L'ANNEE 2019.....	9
5.1 TRAVAUX SUR LES STATIONS.....	9
5.2 TRAVAUX SUR LE RESEAU	9
5.3 TRAVAUX FACTURES.....	10
5.4 OPERATION PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2019	10
6- RELATIONS AVEC LES CLIENTS.....	11

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège Administratif : 500 RUE DES PETITS EYNARDS - 26320 ST MARCEL LES VALENCE Tél : 04.75.58.75.55 - Fax : 04.75.58.87.55



6.1 PRIX DE VENTE DE L'EAU.....	11
6.1.1 Tarification Agence de l'eau.....	11
6.1.2 Tarification pour les non professionnels.....	11
6.1.3 Tarification pour les professionnels.....	11
6.2 RELATIONS IRRIGANTS.....	12
6.2.1 Continuité de service.....	12
6.2.2 Informations des CLIENTS.....	13
7- LES PROJETS DU TERRITOIRE.....	13
8- DONNEES FINANCIERES.....	14
8.1 COMPTABILITE ANALYTIQUE DES TERRITOIRES.....	14
8.1.1 Fonctionnement.....	14
8.1.2 Investissement.....	14
8.2 IMPAYES.....	15
8.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE.....	15
9- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS.....	15
10- MISE EN PLACE D'UN SITE WEB.....	16

1- CONTEXTE GENERAL

Des évènements climatiques violents et imprévisibles (2 épisodes de grêle) ont impacté le territoire de la Drôme des Collines.

Par la suite, l'été et l'automne ont été très secs.

2- PRESENTATION DU TERRITOIRE DE LA DROME DES COLLINES

2.1 PERIMETRE DU TERRITOIRE

Communes de Bren, Chavannes, St Donat sur L'Herbasse, Bathernay, Margès, Marsaz, Arthemonay, Crépol, Charmes sur l'Herbasse et Montchenu

2.2 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS

2.2.1 RESEAUX A FONCTIONNEMENT A LA DEMANDE

10 Puits dans la nappe du Miocène (nappe profonde) équipé chacun d'une pompe immergée

1 sur la commune de Marsaz	: 1 pompe immergée
1 sur la commune de Bren	: 1 pompe immergée 80 m ³ /h à 120 m HMT
1 sur la commune de Montchenu	: 1 pompe immergée 40 m ³ /h à 192 m HMT
1 sur la commune de St Donat	: 1 pompe immergée
1 sur la commune de Bathernay	: 1 pompe immergée 60 m ³ /h à 218 m HMT
1 sur la commune de Arthemonay :	: 1 pompe immergée 40 m ³ /h à 160 m HMT
3 sur la commune de Crepol	: 1 pompe immergée 40 m ³ /h à 160 m HMT : 1 pompe immergée 80 m ³ /h à 160 m HMT : 1 pompe immergée 40 m ³ /h à 140 m HMT
1 sur la commune de Margès	: 1 pompe immergée 40 m ³ /h à 160 m HMT

Ces ouvrages fonctionnement à la demande, ils sont mis en route par l'agriculteur lors de ses besoins d'irriguer (dans le respect d'un planning hebdomadaire de fonctionnement pré-défini). Chaque agriculteur a accès à un commutateur sur l'armoire électrique du Forage pour la mise en route.

Puissance ENEDIS souscrite par ouvrage de 48 Kw à 78 Kw (Segment C4 BT > 36 Kw - LU)

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège Administratif : 500 RUE DES PETITS EYNARDS - 26320 ST MARCEL LES VALENCE Tél : 04.75.58.75.55 - Fax : 04.75.58.87.55

2.2.2 RESEAU DE BREN

Station de production de Nezille

2 Forages équipés de pompes d'exhaure : 2 pompes immergées de 220 m³/h unitaire
1 réservoir de 200 m³
1 station de pompage de reprise : 2 pompes de reprise surface de 100 m³/h

Puissance ENEDIS souscrite : de 2 à 240 Kw (Segment C4 : BT > 36 Kw - LU)

2.2.3 RESEAU DE CHAVANNES

Station de production « Les Thiolattes » ou Les « Marais »

2 forages équipés de pompes d'exhaure : 2 pompes immergées de 80 m³/h
1 Bâche de reprise
1 Station de pompage de reprise : 4 pompes de surface de 40 m³/h
Puits avec refoulement direct sur le réseau : 3 pompes immergées de 80 m³/h à 120 m HMT

Puissance ENEDIS souscrite : de 3 à 220 Kw (Segment C3 HTA5-CU)

2.2.4 RESEAU DE CREPOL

Station de production « des Vannauds » ou « Petit Chanteux »

3. pompes immergées de 80 m³/h à 120 m HMT

Puissance ENEDIS souscrite : de 1 à 130 Kw (Segment C4 : BT > 36 Kw - LU)

2.2.5 RESEAU DE MARGES DOUBLIS

Station de production des Doublis

1 forage équipé de : 3 pompes immergées de 80 m³/h chacune

Puissance ENEDIS souscrite : de 168 Kw (Segment C4 : BT > 36 Kw - LU)

2.2.6 RESEAU DE MARGES PANGON

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège Administratif : 500 RUE DES PETITS EYNARDS - 26320 ST MARCEL LES VALENCE Tél : 04.75.58.75.55 - Fax : 04.75.58.87.55

Station de production des Pangon

2 forages

5 pompes immergées de 40 m³/h chacune

Puissance ENEDIS souscrite : de 1 à 135 Kw (Segment C3 HTA5-CU)

2.2.7 RESEAU DE ST DONAT SUR L'HERBASSE

Station de production des Alexis/le Revoux

2 pompes immergées de 100 m³/h et 55 m³/h

3 pompes de surface de 55 m³/h chacune

Puissance ENEDIS **souscrite** : de 12 à 204 Kw (Segment C3 HTA5-CU)

3- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2019

3.1 ORIGINE DE L'EAU

L'eau distribuée sur le territoire de la Drôme des Collines provient en totalité de la nappe Mollace – Miocène.

Année 2019	Production	
Réseaux	Ressources	Volume prélevé
Crépol- Montchenu	Les Vannaud	70 808
Herbasse BS (Bren - Crépol - Le Chalon - Marsaz - S Donat)	Milliard - Rogière - Chaloy - Les Sables - Les Erriens - Les Blâches	249 511
Herbasse HS (Arthemónay - Batherney - Margès - Montchenu)	Centenier - Ferlet - Layat - Monttrond	158 539
Margès	Les Doublis Les Pangons	325 192
Bren - Marsaz	Nezille	300 360
Chavannes - Marsaz	Les Thiolattes	301 891
St Donat - Clérieux	Alexis	63 521
Total		1 469 822

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège Administratif : 500 RUE DES PETITS EYNARDS - 26320 ST MARCEL LES VALENCE Tél : 04.75.58.75.55 - Fax : 04.75.58.87.55

3.2 VENTE D'EAU

Année 2019	Production		Consommation							
	Réseaux	Ressources	Volume prélevé	Débit souscrit (m3/h)	surface souscrite (Ha)	conso	Facturation	nombre prises	nombre de clients	Débit souscrit par ha
Crépol- Montchenu	Les Vannaud	70 808	390	62,30	71 031	71 031	23	14	6,26	1 140
Herbasse BS (Bren - Crépol - Le Chalon - Marsaz - S Donat)	Milliard - Rogière - Chaloy - Les Sables - Les Erriens - Les Blâches	249 511	1 500	127,50	233 408	233 408	57	32	11,76	1 831
Herbasse HS (Arthémonay - Bathernay - Margès - Montchenu)	Centenier - Ferlet - Layat - Monttrond	158 539	810	68,00	150 735	150 735	30	18	11,91	2 217
Margès	Les Doublis Les Pangons	325 192	854	130,00	332 596	332 596	40	20	6,57	2 558
Bren - Marsaz	Nezille	300 360	1 003	112,50	291 814	291 814	54	31	8,92	2 594
Chavannes - Marsaz	Les Thiolattes	301 891	1 690	170,55	300 525	300 525	102	56	9,91	1 762
St Donat - Clérieux	Alexis	63 521	355	55,50	65 315	65 315	18	14	6,40	1 177
Total		1 469 822	6 602	726	1 445 424	1 445 424	324	185	9,09	1 990

Aucune exploitation agricole n'a en 2019 dépassé le quota de 4 800 m3/ha

La production et la consommation sont similaires à 2018 malgré une année plus sèche (beaucoup d'exploitations touchées par la grêle).

Remarque : le fonctionnement à la demande (donc de façon alternative) des réseaux sur forage herbasse bas service et herbasse haut service ne permet pas un fonctionnement correct des compteurs mécaniques des bornes de distribution (lié à la présence d'air dans le réseau à chaque mise en route du forage).

3.3 RENDEMENT DU RESEAU

Le rendement correspond au rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et le volume d'eau prélevé et introduit dans le réseau de distribution.

Il s'agit d'un indicateur de performance du réseau. Plus il est élevé, moins les pertes (fuites, erreurs / imprécisions de comptage) sont importantes.

Année 2019	Production	Rendement
Réseaux	Ressources	
Crépol- Montchenu	Les Vannaud	100,31%
Herbasse BS (Bren - Crépol - Le Chalon - Marsaz - S Donat)	Milliard - Rogière - Chaloy - Les Sables - Les Erriens - Les Blâches	93,55%
Herbasse HS (Arthemonay - Bathernay - Margès - Montchenu)	Centenier - Ferlet - Layat - Monttrond	95,08%
Margès	Les Doublis Les Pangons	102,28%
Bren - Marsaz	Nezille	97,15%
Chavannes - Marsaz	Les Thiolattes	99,55%
St Donat - Clérieux	Alexis	102,82%
Total		98,34%

3.4 CONSOMMATION ENERGETIQUE

La consommation totale pour l'année 2019 est de 1 269 000 Kwh.

Soit une consommation de 0,88 Kwh/m3 consommé.

Ratio financier : 0.074 € H.T./m3 facturé (abonnement inclus)

Remarques : ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège Administratif : 500 RUE DES PETITS EYNARDS - 26320 ST MARCEL LES VALENCE Tél : 04.75.58.75.55 - Fax : 04.75.58.87.55

4- SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES

4.1 SECURITE PUBLIQUE

Néant

4.2 CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE

Aucun contrôle effectué en 2019.

4.3 CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS-PRESSION

Aucun contrôle effectué en 2019.

5- TRAVAUX DE L'ANNEE 2019

5.1 TRAVAUX SUR LES STATIONS

Crépol	Renouvellement pompe
Combe Jacquet	Renouvellement débitmètre
Herbasse BS	Crépol Chaloy : Renouvellement armoire électrique

5.2 TRAVAUX SUR LE RESEAU

Néant

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège Administratif : 500 RUE DES PETITS EYNARDS - 26320 ST MARCEL LES VALENCE Tél : 04.75.58.75.55 - Fax : 04.75.58.87.55

5.3 TRAVAUX FACTURES

Territoire Drôme des Collines	Nb
Pose d'un compteur et création d'un branchement	0
Fourniture, pose d'une nouvelle borne et nouvelle sortie	0
Fourniture et pose d'une vanne	0
Réparation, changement et modification d'une borne	4
Réparation de conduite	0
Changement compteur (sur borne ou branchement)	15

5.4 OPERATION PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2019

Néant

6- RELATIONS AVEC LES CLIENTS

6.1 PRIX DE VENTE DE L'EAU

6.1.1 TARIFICATION AGENCE DE L'EAU

Pour la saison 2019, la facturation de la redevance agence de l'eau uniformisée au SID fixée par délibération du 21 mars 2019 est de 0,007€/m³.

6.1.2 TARIFICATION POUR LES NON PROFESSIONNELS

Le prix de vente pour les particuliers a également été uniformisé à l'ensemble du SID par délibération du 21 mars 2019 :

- 1 m³/h 72,47 € TTC
- 3 m³/h 93,18 € TTC
- 5 m³/h 124,23 € TTC
- 10 m³/h 207,05 € TTC
- 15 m³/h..... 353,50 € TTC
- 20 m³/h..... 505,00 € TTC
- 30 m³/h..... 656,50 € TTC

Le prix du m³ pour 2019 est de 0,125 € HT soit 0,131875 € TTC avec des minimums de facturation appliqués à chaque débit souscrit :

- pour les 1 m³/h et 3 m³/h..... 150 m³ minimum
- pour les 5 m³/h..... 300 m³ minimum
- pour les 10 m³/h..... 500 m³ minimum

Soit une facture de 108,29 €HT pour un compteur – 1 m³/h – 300 m³/an

Remarques : Le Territoire de la Drôme des collines n'a pas d'utilisateurs non professionnels

6.1.3 TARIFICATION POUR LES PROFESSIONNELS

Pour la saison 2019, le prix de vente a été fixé à (délibération du 21/03/2019) :

Réseau CC Herbasse

Part fixe

- Abonnement à la surface BS...ha.....189.00 €
- Abonnement à la surface HS...ha.....245.00 €
- Abonnement à la prise..... u78.00 €

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège Administratif : 500 RUE DES PETITS EYNARDS - 26320 ST MARCEL LES VALENCE Tél : 04.75.58.75.55 - Fax : 04.75.58.87.55

Part au m³0.072 €

Réseau SYGRED MARGES-CHAVANNES-CREPOL-MONTCHENU

Part fixe

Abonnement à la surface...ha100.00 €

Abonnement au débit...m³/h8.00 €

Abonnement à la prise..... u17.00 €

Part au m³0.08 €

Réseau SYGRED SAINT-DONAT

Part fixe

Abonnement à la surface...ha100.00 €

Abonnement au débit...m³/h8.00 €

Abonnement à la prise..... u17.00 €

Part au m³0.098 €

Réseau SYGRED BREN

Part fixe

Abonnement à la surface...ha140.00 €

Abonnement au débit...m³/h8.00 €

Abonnement à la prise..... u17.00 €

Part au m³0.085 €

6.2 RELATIONS IRRIGANTS

6.2.1 CONTINUITE DE SERVICE

Mise en service des réseaux :

Bren et Chavannes autour du 20 Mars (Maraîchage).

Le reste échelonné sur les 2 premières semaines d'avril.

Problème de ressources :

Néant

Problèmes de capacité de pompage par rapport à la demande :

Néant

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège Administratif : 500 RUE DES PETITS EYNARDS - 26320 ST MARCEL LES VALENCE Tél : 04.75.58.75.55 - Fax : 04.75.58.87.55

Problèmes de fonctionnement d'ouvrages :

Néant

Arrêt des réseaux : 31 octobre 2019

6.2.2 INFORMATIONS DES CLIENTS

Informations en bas de facture comportant :

- Les quotas 2019 : 4 800 m³/ha
- La création du site Internet du SID

7- LES PROJETS DU TERRITOIRE

MAILLAGE ENTRE LES RESEAUX DE CHAVANNES ET DE BREN ET LES FORAGES DES ERRIENS ET DES BLACHES

Maillages entre les réseaux de Chavannes et de Bren et les forages des Erriens et de Blâches afin :

- d'apporter un complément d'alimentation au réseau de Bren ponctuellement saturé
- de disposer un secours mutuel (partiel) en cas de défaillance d'une des stations de production,
- de supprimer le fonctionnement à la demande des réseaux des Erriens et de Blâches (la pression étant maintenue par les ballons de surpression des stations de pompage de Chavannes et de Bren)

Descriptif des travaux :

- Tranche n°1 : Maillage Bren – Chavannes : Pose de 510 ml de canalisation Dn 150 mm
- Tranche n°2 : Maillage Erriens – Chavannes n°2: Pose de 280 ml de canalisation Dn 150 mm
- Tranche n°3 : Maillage Erriens – Chavannes n°1: Pose de 470 ml de canalisation Dn 150 mm
- Tranche n°4 : Maillage Erriens – Bren : Pose de 450 ml de canalisation Dn 150 mm
- Tranche n°5 : Maillage Erriens – Bâches : Pose de 510 ml de canalisation Dn 150 mm

La réalisation des tranches n°1 et n°2 est prévue au cours de l'intersaison 2019/2020

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège Administratif : 500 RUE DES PETITS EYNARDS - 26320 ST MARCEL LES VALENCE Tél : 04.75.58.75.55 - Fax : 04.75.58.87.55

8- DONNEES FINANCIERES

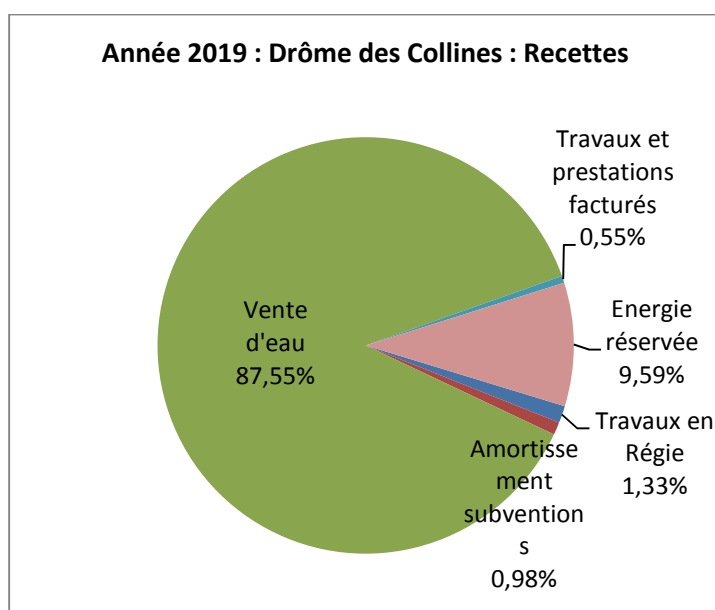
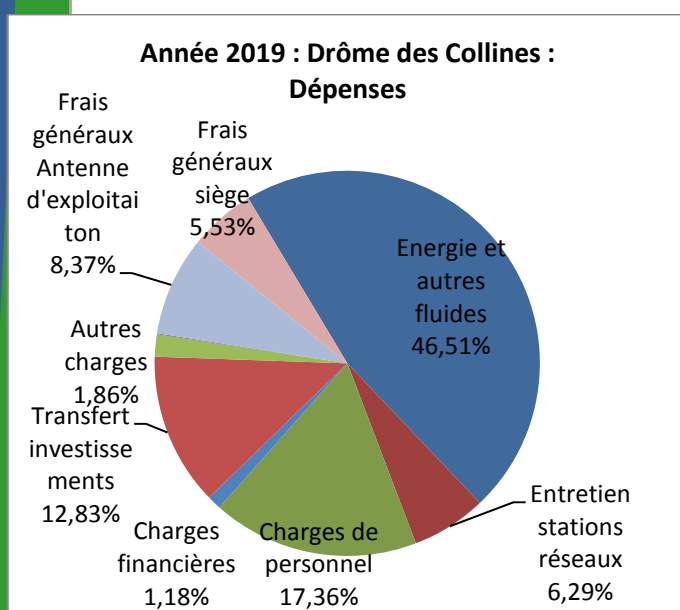
8.1 COMPTABILITE ANALYTIQUE DES TERRITOIRES

8.1.1 FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 231 648,54 €.

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 287 883,21 €.

Soit un résultat de 56 234,67 € (22,31%).



8.1.2 INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 36 097,10 €.

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 29 740,00 €.

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège Administratif : 500 RUE DES PETITS EYNARDS - 26320 ST MARCEL LES VALENCE Tél : 04.75.58.75.55 - Fax : 04.75.58.87.55

8.2 IMPAYES

Au 25/11/2019, les restes à recouvrer sont les suivants :

- exercice antérieurs	:	0,00 €
- exercice 2017	:	382,78 €
- exercice 2018	:	3 897,35 €
- exercice 2019	:	1 714,80 €

Soit un pourcentage d'impayés de 1,26 %.

Il convient de noter qu'une partie non négligeable de ces impayés pourra encore être recouvrée ultérieurement.

8.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE

Annuité 2019 : 26 620.03 € se décomposant en :

- Intérêts : 3 411,93 €
- Remboursement du capital : 23 208,10 €

9- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS

Le Syndicat d'Irrigation Drômois souhaite attirer l'attention de tous ses membres sur les difficultés rencontrées dans la gestion du développement des constructions sur les communes. Les réseaux d'irrigation sont essentiellement implantés en terrain privé et ont été créés sans l'inscription des servitudes associées au service de la propriété foncière. Les propriétaires se sont engagés à informer leur successeur de la présence de la servitude lors de toute opération de vente. Malheureusement, cette démarche est rarement effectuée. Certains propriétaires ne connaissent pas ou font semblant de ne pas connaître la présence d'une canalisation sous leur terrain. Cette situation a plusieurs conséquences notamment dans les zones urbanisées:

- Risque pour les riverains en cas de rupture de conduite : la pression d'un réseau d'irrigation est comprise entre 10 et 25 bars !!!!
- Difficultés d'intervention pour les équipes du SID pouvant entraîner une rupture de la continuité du service pendant plusieurs jours.
- Dégradations potentielles des équipements du SID en cas de terrassement par le propriétaire ou son prestataire

Nous demandons donc aux communes :

- de bien vouloir signaler la présence des canalisations d'irrigation lors de tout document urbanisme (certificat d'urbanisme – déclaration de travaux – permis de construire – permis de lotir – permis d'aménager etc...). Seule la concertation amont avec les porteurs de projet permettra au SID d'étudier des solutions techniques et économiques permettant de rendre les projets compatibles avec la présence des réseaux d'irrigation,
- de ne pas classer constructible les parcelles avec une canalisation d'irrigation sans concertation au préalable avec le SID,
- de rappeler à tous les porteurs de projet la nécessité de faire les démarches **obligatoires** de DT : déclaration de projet de travaux (à faire par le Maître d'ouvrage) et DICT : déclaration d'intention de commencement de travaux (à faire par l'entreprise de terrassement) auprès de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) : fichier regroupant les plans des réseaux de tous les gestionnaires y compris le SID. Cette démarche doit être faite également en terrain privé.

Nous souhaitons également attirer l'attention des communes sur les points suivants :

- le SID n'a pas les moyens de régulariser les servitudes liées à ses canalisations,
- le SID n'a pas les moyens financiers de prendre seul en charge les déplacements de conduite.

Nous comptons sur la vigilance de tous et notamment des communes pour éviter les situations que nous avons connues ces dernières années notamment sur les communes d'Etoile sur Rhône – Upie – Montélimar, etc.

10- MISE EN PLACE D'UN SITE WEB

Le site d'information du SID a été mis en place au courant de l'année 2019

www.syndicat-irrigation-dromois.fr